



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/417
21 juin 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

342ème séance plénière
PC Journal No 342, point 7 de l'ordre du jour

DECISION No 417
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2001.